

**2018 - 2019**



**Yvette ROUGEOT**  
Présidente

**Tél. 06 33 18 46 78**

**Éric CHEVIGNY**  
Vice-président

**Tél. 07 71 15 20 25**

**Etienne BILLE**  
Directeur

**Tél. 06 76 25 51 18**

[www.echo-de-turckheim.fr](http://www.echo-de-turckheim.fr)  
[contact@echo-de-turckheim.fr](mailto:contact@echo-de-turckheim.fr)



## TARIFS TRIMESTRIELS 2018-2019

### Habitant Turckheim - Katzenthal ou élève membre de l'ensemble des jeunes / harmonie

CATEGORIE	1 <sup>er</sup> membre	2 <sup>ème</sup> membre	3 <sup>ème</sup> membre
Eveil musical	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>75</b>
Formation musicale seule	<b>135</b>	<b>108</b>	<b>101</b>
Formation musicale et instrument	<b>170</b>	<b>136</b>	<b>127</b>
Adulte	<b>190</b>	<b>152</b>	<b>142</b>
Frais de gestion par famille	<b>10</b>		
Cotisation par personne/par an	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

### Elèves extérieurs à Turckheim

CATEGORIE	1 <sup>er</sup> membre	2 <sup>ème</sup> membre	3 <sup>ème</sup> membre
Eveil musical	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>75</b>
Formation musicale seule	<b>170</b>	<b>136</b>	<b>127</b>
Formation musicale et instrument	<b>205</b>	<b>164</b>	<b>153</b>
Adulte	<b>240</b>	<b>192</b>	<b>180</b>
Frais de gestion par famille	<b>10</b>		
Cotisation par personne/par an	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

*N.B. : le tarif « extérieur » est appliqué si l'élève ne participe pas à l'Ensemble des jeunes et / ou à l'orchestre d'harmonie (formation complémentaire et implication dans la vie associative)*

✂ -----

### Talon à rendre lors de l'inscription pour les nouveaux élèves ou s'il y a des modifications

Renseignements relatifs à l'élève :

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Instrument joué .....

L'élève est-il à l'Ensemble des Jeunes :                    OUI        NON

L'élève est-il à l'Harmonie Municipale :                    OUI        NON

Souhaitez-vous une attestation d'inscription :                    OUI        NON

Renseignements relatifs aux parents (ou représentant légal) :

Nom ..... Prénom .....

Adresse complète .....

N° de téléphone ..... N° de portable .....

Adresse mail .....

Date :

Signature :

## **Présentation de l'école de musique**

L'école de musique de Turckheim participe à l'éveil et à la formation musicale des musiciens de notre orchestre d'harmonie, mais surtout, elle leur permet de développer leurs émotions et leur sens artistique. C'est un espace où se partage le plaisir de découvrir et de maîtriser un art avec une équipe d'enseignants chevronnés, passionnés et reconnus.

### ➤ **3 grandes familles d'instruments sont enseignées à Turckheim :**

**Les BOIS :** la Flûte Traversière, le Hautbois, la Clarinette et le Saxophone

**Les CUIVRES :** la Trompette, le Trombone, l'Euphonium, le Cor et le Tuba

**Les PERCUSSIONS :** du simple bloc de bois au Glockenspiel en passant par la Batterie.

### ➤ **3 niveaux de formation musicale :**

L'éveil musical : de 5 à 7 ans, l'enfant pourra rencontrer agréablement la musique et apprécier le monde sonore par des chants et danses, l'écoute, l'expression corporelle et le jeu d'instruments. *La section sera ouverte sous réserve d'inscription de 8 élèves minimum.*

Le solfège et l'instrument : de 7 à 77 ans

Une bonne connaissance du solfège est nécessaire à la pratique d'un instrument. Après une année de formation musicale les jeunes essaient et choisissent un instrument.

Formation musicale : cours collectif d'une heure

Pratique instrumentale : cours individuel d'une ½ heure.

L'ensemble des jeunes

Intégré dans le parcours d'apprentissage musical et instrumental, il permet aux jeunes de progresser dans l'appropriation des exigences liées à la pratique d'un instrument dans un ensemble.

Répétition d'une heure.

### ➤ **Prêt possible d'instruments rares : hautbois, cor, trombone, baryton, euphonium.** Modalités à définir lors de l'inscription.

## INSCRIPTIONS

**SAMEDI 23 JUIN 2018 à partir de 17 heures**

**AU FOYER ANDRE**  
Boulevard Charles Grad  
68230 TURCKHEIM

**La communication des horaires de cours se fera jeudi le 6 septembre 2018 à 19h en présence des enseignants au Foyer André.**

Pour chaque enfant inscrit, précisez son nom s'il est différent de celui des parents.

Lors de l'inscription, veillez à vous munir **impérativement** d'une attestation d'assurance et de 3 chèques libellés au nom de l'Ecole de musique. Ils régleront les frais d'écologie pour les 3 trimestres de l'année scolaire. Ils seront encaissés les 5 octobre, 5 janvier et 5 avril.

Les enfants sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés lors des différentes prestations afin d'alimenter notre site internet, nos documents graphiques. En cas de désaccord, le signaler par écrit lors de l'inscription.

**La rentrée des classes de musique aura lieu à partir du**  
(éveil musical, formation musicale, instrument et ensemble des jeunes)

**Lundi 10 Septembre 2018**

Afin de répondre à vos différentes attentes, deux parents d'élèves vous représentent au sein de notre comité. Ils sont vos interlocuteurs et vos intermédiaires pour toutes vos questions relatives au parcours musical, à l'organisation des cours, des concours, mais aussi les porte-parole de toutes vos suggestions.

Pour l'année scolaire à venir, vous pourrez vous adresser à :

**Catherine SCHLEWITZ**  
Tél. 03 89 27 50 57

**Catherine CHENCINER**  
Tél. 03 89 24 24 62